

**Le sénateur Hicks:** Et à l'inflation.

**Le sénateur Everett:** Ainsi qu'au niveau des prix. Mais le fait de contrôler la masse monétaire, et partant les taux d'intérêt élevés eux-mêmes, provoque un ralentissement de l'économie qui fait que les gens sont moins disposés à investir.

Dans de telles circonstances, si vous pouvez acheter une maison et que vous croyez que sa valeur augmentera, disons de 25 p. 100 par année, vous jugerez sans doute qu'un prêt hypothécaire à 18 p. 100 par année n'est pas si exorbitant. J'avoue que les taux d'intérêt élevés sont un fardeau et qu'ils influent sur les prix, mais j'estime qu'après un certain temps l'économie commencera à ralentir. A la suite de ce phénomène, les demandes de crédit seront réduites et, par conséquent, les taux d'intérêt baisseront—à moins que la banque centrale comprime davantage l'offre, auquel cas les taux d'intérêt peuvent demeurer élevés pendant plus longtemps, mais la chute de l'économie ne sera que plus aiguë.

**L'honorable Lowell Murray:** Honorables sénateurs, j'aurais de nombreuses questions à poser au sénateur Everett à la suite de son excellent discours, mais je vais me borner à une ou deux. Je voudrais revenir tout d'abord à la question qu'a soulevée tout à l'heure notre collègue le sénateur Smith au sujet du budget supplémentaire (A) et du fait que, désormais, seul l'écart entre les sommes versées à titre d'indemnités et les sommes recueillies grâce au prélèvement d'indemnités pétrolières figureront dans le budget.

Je voudrais que l'honorable sénateur me dise, en toute franchise, s'il estime que c'est là une pratique budgétaire valable. Si le gouvernement recueille 4 ou 5 milliards de dollars par le biais d'une taxe, quelle que soit la nature de cette taxe, et qu'il dépense cet argent, peu importe dans quel programme, aucune trace des dépenses ne figurera dans le budget. J'estime tout d'abord que le principe est répréhensible. En effet, lorsqu'il s'agit de sommes aussi importantes, cette pratique donne une fausse impression de la position budgétaire du gouvernement.

**Le sénateur Everett:** Honorables sénateurs, à mon avis, on a tort de dire que les montants en question ne figurent pas dans le Livre bleu des prévisions budgétaires. Selon moi, les sommes versées dans le fonds renouvelable et celles imputées à ce même fonds figureront dans les prévisions budgétaires. Mais le montant prévu dans le budget des dépenses représente la différence et il faut donc soustraire des dépenses budgétaires, comme on peut le voir, le montant des versements effectués par le secteur pétrolier dans le fonds renouvelable d'indemnisation.

**Le sénateur Murray:** Je ne voudrais pas entâmer une discussion sur ce sujet mais pour être sincère avec vous, aucun argument selon moi ne peut justifier cette pratique. J'aimerais que le comité dont je fais partie étudie attentivement la question car ce genre de pratique peut s'appliquer au fonds d'indemnisation des importations de pétrole, le gouvernement risque de se mettre à utiliser les recettes de certaines taxes pour n'importe quelles dépenses et en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, il va rembourser ses dépenses dans toutes sortes de domaines. J'aimerais que le comité examine cela de plus près pour voir si cette pratique est utilisée dans le cas d'autres taxes et d'autres dépenses et qu'il nous dise ce qu'il en pense dans l'optique de la gestion des fonds publics et

[Le sénateur Everett.]

des responsabilités du gouvernement envers le Parlement quant à ces programmes de dépenses.

**Le sénateur Everett:** Le sénateur a tout à fait raison. Cette question a déjà été soulevée lors de nos séances. Cela vaudrait peut-être la peine d'y consacrer quelques rapides séances spéciales. Il y a plusieurs problèmes du même genre. C'est ainsi que le gouvernement pourrait effectuer un paiement inscrit au budget des dépenses et le présenter comme une sorte de mesure de dégrèvement fiscal qui aurait certes pour le bénéficiaire la même valeur mais entretemps le gouvernement aurait quand même changé ses pratiques budgétaires.

C'est pourquoi l'honorable sénateur a raison et j'appuie l'idée de consacrer deux ou trois séances du comité pour déterminer ce qui doit se faire ou pas. Le Parlement n'a pas abordé ce sujet depuis de nombreuses années et il est temps peut-être de nous pencher à nouveau dessus attentivement.

**Le sénateur Smith:** Honorables sénateurs, j'aimerais poser une question supplémentaire à ce sujet. La réponse du sénateur Everett m'a rafraîchi la mémoire. Il se souvient peut-être que la question a été discutée en profondeur il y a deux ou trois ans. N'est-ce pas le sénateur Grosart qui avait soulevé le problème et à la suite du débat sur cette question, des représentants du ministère des Finances avaient, je crois, accepté de ne plus recourir à ces pratiques?

**Le sénateur Everett:** Je me le rappelle très vaguement en effet mais il s'agissait cette fois des paiements par les usagers. Je crois que le débat portait sur des droits à acquitter par les usagers des ports.

**Le sénateur Roblin:** Le droit d'usage par excellence.

**Le sénateur Everett:** C'est exact. Nous étions parvenus à un accord sur ce point et si je ne me trompe, le Conseil du Trésor a respecté sa parole. Mais cette question ferait l'objet d'autres séances.

**Le sénateur Murray:** Il y a une chose au sujet des observations du sénateur Everett concernant l'état de notre économie. Il a dit, sauf erreur, que les revendications salariales étaient maintenant de l'ordre de 17 à 20 p. 100 par année. Il ne laisse pas entendre j'imagine qu'on accorde des hausses de cette ampleur. Quoi qu'il en soit, je tiens à lui demander tout d'abord quelle est sa source d'information, et ensuite s'il convient que les hausses moyennes qui ont été accordées chez nous depuis trois ans sont bien inférieures à l'inflation.

● (2200)

**Le sénateur Everett:** Honorables sénateurs, j'estime que le salaire réel a diminué au Canada. Je pense avoir dit que les revendications salariales sont actuellement de l'ordre de 17 à 20 p. 100 par an. Je crois que des hausses de 33 et 34 p. 100 réparties sur deux ans ont été accordées. Je crois pouvoir fournir des précisions sur les conventions en question.

J'ai lu aujourd'hui dans le *Globe and Mail*—je doute que cela ait été approuvé par le gouvernement de la Colombie-Britannique—que les médecins de cette province accepteront une augmentation de 40 p. 100 répartie sur deux ans. Je suppose que les médecins n'aimeraient pas que je les identifie aux autres syndicats, mais néanmoins c'est une forte augmentation salariale, 40 p. 100 réparti sur deux ans. Selon l'article, cette proposition serait acceptée.